

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Vanessa SEVEL BECART, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA.

Absents excusés : Sophie BEAUNE, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET

Date de la convocation : 04/07/2020

Secrétaire de séance : Franck COMPAN

Ordre du Jour :

- 1 – Elections sénatoriales : désignation d'un délégué et de trois suppléants
- 2 – Informations diverses
- 3 – Questions diverses

1 – Elections sénatoriales : désignation d'un délégué et de trois suppléants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le mode de scrutin concernant la désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : en application des articles L288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

***Election du délégué titulaire**

Après un appel à candidatures, Monsieur Anicet AGBOTON est candidat ; il est ensuite procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

Monsieur Anicet AGBOTON : 8 voix

Monsieur Anicet AGBOTON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire et a déclaré accepter cette fonction.

***Election des délégués suppléants**

Après un appel à candidatures, sont candidats :

Madame Vanessa SEVEL BECART

Monsieur Pierre-Jean DE MORGAN

Monsieur Gérard CAPBLANQUET

Il est ensuite procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Madame Vanessa SEVEL BECART : 5 voix

Monsieur Pierre-Jean DE MORGAN : 2 voix

Monsieur Gérard CAPBLANQUET : 1 voix

Les candidats ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat

Délibération n°23-20

2 – Informations diverses :

Néant

3 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 19h15

Pour copie conforme